SUEZ
Société anonyme au capital de 63 783 131,76 euros
Siège social : Tour CB21, 16 Place de l'Iris – 92400 Courbevoie
901 644 989 R.C.S. Nanterre
(la « **Société** »)

EXTRAITS DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE EN DATE DU 21 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois,
Le 21 décembre,

Les actionnaires de la Société se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire au siège social de la Société sur convocation du Conseil d'Administration adressée par lettre individuelle aux actionnaires de la Société et par lettre recommandée avec accusé de réception adressée aux Commissaires aux comptes et au Comité Economique et Social.

Madame Sabrina Soussan, Présidente du Conseil d'administration, préside l'Assemblée Générale (la « **Présidente** »).

Monsieur Vincent Frémin est désigné comme secrétaire (le « **Secrétaire** »).

Monsieur Thierry Déau, représentant Suez Holding, et Monsieur Christophe Le Roy, représentant le FCPE Go Suez, sont désignés scrutateurs.

Les sociétés Mazars et Ernst & Young Audit, commissaires aux comptes titulaires de la Société et dûment convoqués, sont absents et excusés.

Il a été établi une feuille de présence qui figure en Annexe 1 aux présentes.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires ayant voté par correspondance détiennent 6.323.307.099 actions ordinaires représentant 99,99% des droits de vote.

En conséquence, l'Assemblée Générale est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

……

L'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

1. Nomination de M. Christophe Le Roy en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires

……

5. Pouvoirs pour formalités

PREMIERE RESOLUTION

Nomination de M. Christophe Le Roy en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires

L'Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées Générales Ordinaires, après en avoir délibéré et connaissance prise du Rapport du Conseil d'Administration, décide de nommer en qualité d'administrateur représentant les salariés actionnaires, conformément à l'article 12.1.10 des statuts de la Société, Monsieur Christophe Le Roy pour un mandat d'une durée de cinq (5) années, expirant à l'issue de l'Assemblée Générale qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2027.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

……

CINQUIEME RESOLUTION

Pouvoirs pour formalités

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des Actionnaires présents ou représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président clôt la séance.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé le Président et le Secrétaire.

Extrait certifié conforme



Monsieur Vincent FREMIN
Secrétaire de l'Assemblée